

## La réforme des APL, ce qui va changer

Repoussée plusieurs fois, la réforme des APL, qui doit permettre de calculer les aides au logement en temps réel, en fonction des revenus, va finalement entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

Jusqu'à présent, le montant de l'aide au logement était calculé sur la base des salaires ou des prestations sociales d'il y a deux ans. Avec la réforme, ce sont les revenus des 12 derniers mois qui seront étudiés et une mise à jour sera faite tous les trois mois.

Le décalage qui pouvait exister est donc supprimé, de manière que les aides au logement correspondent à la situation actuelle, et non pas à celle d'il y a deux ans.

Cependant, ces aides vont baisser plus vite pour tous ceux qui gagnent actuellement plus que durant la période de référence, notamment les étudiants qui ont trouvé du travail ou les chômeurs qui ont retrouvé un emploi.

Ceux qui connaissent une brusque baisse de leurs revenus, à l'image d'un salarié qui perd son poste, toucheront, eux, plus vite les aides. La réforme devrait permettre à l'État d'économiser entre 500 et 700 millions d'euros.